



HAL
open science

Structures universitaires et dynamique territoriale. Une illustration : le Nord-Pas-de-Calais

Gilles Ferréol

► **To cite this version:**

Gilles Ferréol. Structures universitaires et dynamique territoriale. Une illustration : le Nord-Pas-de-Calais. Expressions, 2009, Éducation à la santé, 32, pp.93-119. hal-02406939

HAL Id: hal-02406939

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406939>

Submitted on 12 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

STRUCTURES UNIVERSITAIRES ET DYNAMIQUES TERRITORIALES.

Une illustration : le Nord-Pas-de-Calais

Gilles FERRÉOL¹

Université de Franche-Comté

Résumé. – L’académie de Lille, avec plus de 160 000 étudiants, est la deuxième de France après Paris et précède Versailles, Lyon ou Toulouse. Les six universités publiques, avec leurs écoles d’ingénieurs intégrées et les IUT, en accueillent près des deux tiers, le poids des formations courtes étant plus important qu’ailleurs². Après avoir rappelé les grandes étapes de la constitution de ce réseau d’établissements, nous nous focaliserons sur les pôles du Valenciennois, de l’Artois et du Littoral en nous demandant dans quels contextes ces implantations sont intervenues, quels ont été les acteurs impliqués, les logiques sous-jacentes et les répercussions en termes d’offre éducative et de territorialité, l’analyse des schémas régionaux de formation éclairant tous ces enjeux.

Abstract. – *The academy of Lille, with over 160,000 students, is the second biggest in France after Paris ; it is bigger than those of Versailles, Lyon or Toulouse. The six public universities, with their integrated engineer schools and their IUT (vocational higher education colleges), train about two thirds of those students, short-term trainings having more weight in this academy than in any other one. After pointing out the main stages of the constitution of this network of institutions, we shall focus on the following education zones : Valenciennois, Artois and Littoral. We shall also study the contexts in which these institutions were established, the various parties involved as well as the underlying logics and repercussions in terms of educational offer and territoriality. The analysis of the regional educational organization charts will throw light on all these stakes.*

1. Professeur de sociologie à l’université de Franche-Comté, directeur du Lasa (Laboratoire de socio-anthropologie). Cette contribution reprend les grandes lignes du premier chapitre d’un rapport de recherche récemment publié sous le titre : *Universités et territoires. Une comparaison européenne* (Paris, Sudel, mai 2008).

2. Ajoutons la présence de facultés catholiques (regroupées autour de la Fédération universitaire et polytechnique de Lille, FUPL), d’un IUFM, d’une trentaine de grandes écoles ou d’instituts spécialisés dans divers domaines (ingénierie, commerce, journalisme, études politiques) et de plus de deux cents laboratoires de recherche publique, dont plus de la moitié classés en A ou A+.

1. La création de Valenciennes Hainaut-Cambrésis, de l'Artois et du Littoral

Dans un rapport au CESR³ du Nord-Pas-de-Calais, Alain Lottin, ancien président de Lille III puis de l'Artois, plante bien le décor (Lottin, 2006). Tout commence à Douai au XVI^e siècle : l'université, fondée par le roi d'Espagne Philippe II, y voit le jour en 1562 et comprenait à l'origine cinq facultés. Supprimée le 15 septembre 1793 par la Convention parce qu'« entachée d'aristocratie et inutile à la République », elle fut rétablie à l'époque napoléonienne, tombe à nouveau en disgrâce sous la Restauration avant d'être réouverte sous le Second Empire. À cette époque, plus précisément en 1854, fut créée à Lille une faculté des sciences dont le premier doyen, Louis Pasteur, n'hésite pas à coopérer avec le tissu productif local. La médecine s'y développa un peu plus tard, en 1875. Profitant de la conjoncture politique qui suivit la guerre de 1870, des membres du clergé et des industriels, tout particulièrement les familles Vrau et Féron, entreprirent la fondation d'une université catholique près du boulevard Vauban. Les républicains ne l'entendirent pas de cette oreille et réagirent : sur des terrains fournis par la municipalité s'élevèrent bientôt, place Philippe Lebon, rue Gauthier de Châtillon et rue Jean Bart, des bâtiments de style néoclassique formant une sorte de « quartier latin », la loi du 18 juillet 1896 officialisant la création de l'université lilloise.

De 1909 à 1947, celle-ci triple sa capacité d'accueil, passant de 1 600 à 5 000 étudiants ; vingt ans plus tard, la barre des 20 000 est franchie et les locaux, trop souvent vétustes, sont insuffisants et inadaptés pour répondre à cette massification. La situation est notamment très tendue en sciences et en lettres, des antennes ayant été implantées dès 1962 à Calais et, deux ans après, à Amiens et Valenciennes. Des constructions plus fonctionnelles sont alors prévues. C'est ainsi que naîtra, à l'est de la métropole lilloise, le projet d'une Cité scientifique dont la première tranche fut réalisée entre 1965 et 1967. Mai 68 et ses turbulences déboucheront sur une nouvelle configuration avec la naissance de Lille I, autour d'une majeure Sciences et d'une mineure Sciences économiques et sociales, de Lille II, avec les filières Médecine et Droit, et de Lille III, pluridisciplinaire. Une timide décentralisation, touchant essentiellement les IUT, est effectuée à Valenciennes (1968), Béthune (1969), Calais (1971) et Dunkerque (1972).

Arrêtons-nous quelques instants sur l'épopée valenciennoise. Celle-ci, montre bien Philippe Subra, est née de la volonté et des efforts conjugués de deux types d'acteurs :

- des élus, des dirigeants économiques ou des responsables de l'Éducation nationale, à l'initiative de la mise en œuvre des enseignements et des soutiens financiers de la première heure ;
- et une équipe d'enseignants cohérente et motivée⁴ au service du développement local.

L'État, de son côté, n'a guère joué un rôle moteur : « À chaque fois, il s'est laissé forcer la main, s'inclinant devant les faits accomplis, finissant par céder aux pressions, tout en refusant aux universitaires en place les moyens de leur ambition » (Subra, 1996, p. 203.) L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC) s'est dès lors construite progressivement, par « petites touches », par « accumulation d'une série de décisions apparemment mineures (un bâtiment de plus ici, un second cycle supplémentaire ailleurs) », et « sans que n'apparaisse aucune démarche planificatrice et prospective » (*ibid.*).

Si, au début des années 1960, l'idée de délocalisation est dans l'air afin de surmonter les blocages tant psychologiques que monétaires qui empêchent de nombreux jeunes issus de milieux modestes d'intégrer le supérieur, encore faut-il choisir des sites adéquats. Or, Valenciennes – à la différence de Douai – n'a guère de tradition en ce domaine et est de surcroît assez proche de Lille. Arras, préfecture de département, ou Maubeuge, pour une desserte de tout l'est de l'académie, semblent beaucoup mieux placées mais, au final, « c'est le forcing opéré par deux personnalités qui va l'emporter : le maire de Valenciennes, Pierre Carous, et le président de la Chambre de commerce et d'industrie, Marc Lefrancq ». Tous deux « connaissent les difficultés de certaines entreprises du secteur de la métallurgie à recruter du personnel qualifié pour des postes d'agents de maîtrise ou de techniciens » et sont soutenus par un directeur de Vallourec, par le sous-préfet et par le proviseur⁵ du principal lycée de la ville⁶, ce dernier plaidant pour des cursus post-baccalauréat (*ibid.*, p. 204).

En novembre 1962, l'évocation d'un « centre universitaire » est saluée comme il se doit par *La Voix du Nord*. En janvier 1964, la mairie affine le

4. En mathématiques, Pierre Tison et Michèle Plaisant, rejoints par la suite par Gérard Coquet ; en physique, Claude et Michel Moriamez ; en chimie, M. Ponsolle et Mme Sondag...

5. André Lasserez, futur inspecteur d'académie.

6. En l'occurrence, le lycée Wallon.

projet et prend solennellement un certain nombre d'engagements financiers. Malheureusement, en avril, une première demande de création est rejetée par le ministère, le recteur Guy Debeyre n'hésitant pas à cette occasion à parler de « stupeur », d'« amertume » et d'« injure grave à l'égard de la population »⁷. De nouvelles négociations ont alors eu lieu et aboutissent, en octobre, à la signature d'une convention avec la Faculté des Sciences de Lille, la ville étant prête à bâtir des locaux provisoires, à équiper les salles de cours ainsi qu'à régler les dépenses de chauffage, d'éclairage ou d'entretien, et l'Éducation nationale fournissant des enseignants (sans les payer) et acceptant la transformation du centre en « collège scientifique ».

Le seuil minimum de 150 inscrits sera officiellement atteint, non sans quelques artifices, la première année. Coup de théâtre : une fois la mécanique universitaire lancée, la contribution des édiles va devenir progressivement marginale, sinon symbolique (moins de 1 % du total des ressources de l'UVHC), comme si la tâche qui leur incombait était terminée. Les événements de mai 1968 ont sans doute ici pesé et n'ont pas amélioré l'image de l'université auprès des élus de base de la majorité municipale. Le retrait n'est pourtant pas à l'ordre du jour et le maire obtiendra, « sur un simple coup de téléphone », que l'IUT puisse s'implanter dans sa cité dès l'automne. La Chambre de commerce commence aussi à prendre ses distances et des rivalités surgissent sur le marché de la formation continue.

Le relais va être pris par les autres communes de l'arrondissement qui avaient été, à l'origine, laissées « à l'écart des opérations-commandos » : sous l'impulsion du sous-préfet Vieillecazes, un syndicat intercommunal – longtemps présidé par André Gilliard⁸ – est constitué en février 1967 pour

7. Confirmation par André Lasserez dans un texte paru à l'occasion du dixième anniversaire du Centre universitaire (*Pour le Hainaut-Cambrésis, la manifestation d'une volonté de survivre*, p. 1) : « Les Valenciennois s'étaient endormis dans une confiance dangereuse, dans l'idée que la prospérité venue du charbon, de la sidérurgie et de la métallurgie durerait toujours ; les grands équipements leur avaient été chichement mesurés : on n'avait pas pensé à eux ; à la veille des grandes difficultés, ils se retrouvaient seuls et démunis, face à leur destin. » Cette création, au total, n'a pas été la manifestation d'une « programmation venue des plus hautes instances de l'Éducation nationale » mais celle, de la part d'une ville et de son environnement, d'une « volonté de maintenir son rang et d'affirmer sa vocation » : en ce sens, « elle est peut-être difficilement transposable dans d'autres régions mais, par le concours de dévouements qu'elle a suscités, par l'élan qui l'a portée, on peut dire qu'elle a été exemplaire » (*ibid.*, p. 3).

8. Maire socialiste d'Anzin. Voir son interview, lors du XXe anniversaire de l'UVHC, dans la revue étudiante *Slide*, n° 4, octobre 1984, pp. 13-14. Voir aussi, dans ce même

lever des fonds afin d'acquérir les terrains du Mont-Houy où devait être érigé le campus. La décision des 34 maires communistes d'y participer sera acquise de haute lutte, certains n'y voyant qu'une manœuvre patronale, alors que d'autres, tel Georges Bustin à Vieux-Condé, ne souhaitent pas que l'on puisse laisser passer cette chance. Cet appui va être essentiel : « La croissance de l'université s'est faite, dès les fondations [...], dans une pauvreté de moyens ahurissante et, sans cette aide, se serait heurtée à des problèmes logistiques plus graves encore » (*ibid.*, p. 207.)

Au-delà de cette impulsion et de ce parrainage sur les fonts baptismaux, la reconnaissance de l'UVHC comme « université complète » est fondamentalement le résultat d'une dynamique interne qui ne s'est pas essouffée avec le temps. Tous les présidents qui, depuis 1964, se sont succédés à la tête du centre, puis du collège sont issus du même noyau et poursuivent le même combat. La pluridisciplinarité est de plus en plus recherchée et des filières littéraires et juridiques prennent corps, les formations de second et troisième cycle étant encouragées.

Les résultats ne tardent pas : « Le cap des 1 000 étudiants a été dépassé à l'automne 1970, six ans seulement après les premiers cours dispensés » et, à la rentrée 1979, la barre des 3 000 est quasiment atteinte, dans des conditions matérielles une fois de plus très précaires. Il faudra alors « bricoler » et avoir recours à des « expédients » : construction à la hâte de structures modulaires, location de bâtiments industriels désaffectés comme à Denain ou à Trith-Saint-Léger... Les experts du Conseil national d'évaluation, visitant les préfabriqués qui abritent depuis deux décennies les cours de droit, en feront une description édifiante : « Il suffit d'y pénétrer pour mesurer en un seul coup d'œil qu'on est dans l'un des établissements [...] les plus misérables de France. Il s'agit de simples baraquements où l'on a parké, faute de mieux, ceux qui viennent en cours » (*ibid.*, p. 213.) L'exaspération est telle qu'« une manifestation rassemble plus de 2 000 étudiants en octobre 1989, avec le soutien explicite des professeurs et du président Pierre Tison » et l'inauguration, en mars 1992, de nouveaux locaux provisoires est l'occasion d'une journée « fac morte » : « Les notabilités, habituellement présentes pour ce genre d'événement, ont prudemment préféré se faire excuser et la cote de l'université auprès de ses usagers se dégrade sensiblement » (*ibid.*), le ministre étant interpellé à plusieurs reprises par les députés du cru tels Gustave Ansart ou Fabien Thiémé.

numéro, les témoignages de Noël Malvache, de Michel Moriametz, de Georges Bustin, d'André Lasserez, de Pierre Carous et du recteur Debeyre.

On retrouve la même tension en matière d'encadrement pédagogique ou administratif, ce qui entraînera, comme en 1994, de nouveaux bras-de-fer, le Conseil général du Nord (dominé alors par une majorité de droite) votant à l'unanimité une motion de soutien présentée par le groupe communiste. Malgré ces handicaps, l'UVHC s'est dotée d'un important pôle de recherche dans des domaines très pointus (acousto-optique, robotique ou ultrasons) ou correspondant à des points forts de l'industrie locale (par exemple les céramiques à Maubeuge ou les transports terrestres à Valenciennes) et a su, dès le départ, opter, à l'instar de Compiègne, pour une « université professionnalisante » à un moment pourtant où le climat n'était guère propice à une collaboration avec les milieux patronaux. Un tel choix doit être mis en rapport avec la jeunesse de l'institution : « Sans les pesanteurs, les corporatismes ou les habitudes de pensée d'une structure déjà en place, le site valenciennois était plus sensible aux influences extérieures » (*ibid.*, p. 216.) En outre, les équipes dirigeantes, en majorité issues des sciences « dures », étaient plus familières des contacts avec l'industrie et regroupaient en leur sein des « enfants du pays » dont elles connaissaient la population et les problèmes. Dès lors, « l'option en faveur de formations courtes, débouchant rapidement sur un emploi possible, va se révéler un excellent choix tactique » ; c'était en tout cas « le seul en mesure de séduire des jeunes majoritairement issus de la classe ouvrière et soucieux d'une insertion rapide dans la vie active ». Face à la concurrence de la métropole lilloise, c'était aussi une façon d'exister, de « se faire un nom », en occupant un créneau jusque-là délaissé.

La collaboration avec l'industrie nécessitant des outils spécifiques, un centre d'innovation et de transfert de technologie⁹ est alors à l'étude. Après deux années de négociation entre les différentes parties, il devient opérationnel en juin 1987 et trouve accueil à Maubeuge. Le montage est original :

« À la différence de la plupart de ses équivalents ailleurs en France (une cinquantaine), il ne s'agit pas d'une association suivant la loi de 1901, mais d'un groupement d'intérêt public associant l'UVHC (70 % du capital), la ville de Maubeuge (15 %), la Chambre de commerce d'Avesnes et plusieurs sociétés (Thomson, Vallourec, Jeumont, Câblerie de Lens...) »

L'intérêt est double : « Alors que la plupart de ces centres sont de simples boîtes aux lettres, celui-là se traduit par une réelle implication des entreprises qui le financent, sans nécessairement demander des prestations en contrepartie [...] » ; grâce à ce *modus operandi*, « la structure jouit d'un budget de fonctionnement et d'équipement beaucoup plus important que ne le permettraient les crédits ministériels » et, à partir de 1990, « 1 250 m² de locaux

9. Dénommé CRITT, la lettre R évoquant la dimension régionale.

supplémentaires lui sont octroyés » (*ibid.*, p. 218). Avec plus de trente chercheurs (dix fois plus qu'au moment de son déménagement) et six techniciens, le CRITT gagne en volume et en notoriété tout en s'insérant dans divers réseaux : européen (Eurocéram), régional (Nord-Technologie) ou transfrontalier (Cettcéram, localisé à Mons).

Cette interface entre secteur privé et recherche universitaire est encore présente avec la création, en novembre 1989, d'une autre association : Valuv¹⁰. Soutenue par l'Anvar¹¹, le Conseil régional et le Conseil général du Nord, celle-ci se fixe pour objectifs de « faire travailler les laboratoires ensemble, selon leurs compétences respectives », de « simplifier la gestion des contrats » et de « faciliter l'accès de ce potentiel aux industries locales » par des conseils, de l'assistance ou des études de faisabilité¹².

Le lancement, quelques mois plus tard, du plan U2000 est vécu de manière ambivalente, à la fois « motif d'espoir » et « menace ». D'un côté en effet, « l'UVHC peut espérer obtenir enfin de l'État les moyens de son expansion : n'est-elle pas, parmi les universités existantes, l'une des plus mal loties ? » mais, simultanément, « le risque existe que l'essentiel des financements aille aux nouvelles implantations »¹³, autour d'Arras et de l'ouest de l'ancien bassin minier (Douai, Lens, Béthune) ou sur le littoral (Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer). Dans cette affaire, l'université est susceptible de « perdre son originalité » et de « voir mise à mal son unité », sans disposer pour autant d'une augmentation significative de ses subsides. Le déblocage de la situation viendra de la ville de Valenciennes et de son nouveau maire, élu en mars 1989, Jean-Louis Borloo¹⁴. Celui-ci, très vite, va faire du développement du Supérieur dans l'arrondissement et de son retour en ville l'un des axes majeurs de la politique municipale. Or, les responsables de l'UVHC sont tout sauf enthousiastes : « Ils craignent que le départ d'une partie des

10. Valorisation universitaire du Valenciennois et du Hainaut-Cambrésis.

11. Agence nationale pour la valorisation de la recherche.

12. Valuvul démarrera en février 1990 avec deux salariés et les effectifs grimperont assez rapidement : « En 1993, l'association comptera sept permanents (dont une attachée de direction chargée de la communication, une assistante commerciale, deux ingénieurs et un technicien) et une vingtaine de stagiaires et de chercheurs mis à sa disposition. » En quatre ans, son chiffre d'affaires sera multiplié par quatre (Subra, 1996, p. 220).

13. Celles-ci, paradoxalement, ne font que traduire une « banalisation » et une « reconnaissance » de l'expérience valenciennaise, qui ne peuvent que « flatter les responsables de l'UVHC, longtemps isolés », mais qui « affaiblissent parallèlement leur position dans les futurs arbitrages budgétaires » (*ibid.*, p. 221).

14. Avec l'aide de son premier adjoint, Stéphane Léman.

enseignants domiciliés jusque-là sur le campus n'affaiblisse la cohésion d'ensemble », conduisant à un mauvais usage de services tels que la bibliothèque ou le « restau U », ouvrant de la sorte la voie à la constitution de deux entités distinctes, l'une à dominante littéraire et juridique au cœur de la cité, l'autre à l'extérieur articulée autour des sciences et des techniques. Mais les rapports de force sont tels que « les universitaires n'ont guère le choix » car ils doivent faire face à une augmentation de plus en plus rapide des effectifs et ne trouvent pas, avec les seuls crédits d'État, les moyens d'y répondre » (*ibid.*, pp. 223-224). Le ralliement à ce projet bipolaire sera entériné en novembre 1990 par le Conseil d'administration de l'université, lequel entend préserver la taille humaine des implantations « hors de tout campus-ghetto coupé de son environnement ».

Un pas décisif vient d'être franchi, le développement des facultés étant au service non seulement de la modernisation économique mais aussi de la dynamisation de l'espace urbain. Avec le recul, le bilan est, à bien des égards, positif¹⁵. L'accès des jeunes de catégories modestes à l'enseignement supérieur, dans une zone minière et sidérurgique durement touchée par la crise et dont la reconversion n'est pas encore achevée, a été en particulier renforcé, l'université – plantée au beau milieu de l'arrondissement – cessant d'être pour toute une partie de la population un « objet inconnu, hors de vue et hors de portée » pour accéder au statut de « réalité familière » (*ibid.*, p. 237). En outre, le poids démographique de l'UVHC (environ 13 000 personnes, si l'on y ajoute le personnel) est indéniable dans une cité de 40 000 habitants et une agglomération dix fois plus nombreuse. La présence de cette population n'est pas pour autant aisée à déceler : certes, « le lieu existe, différents panneaux indicateurs le certifient et quiconque possède une automobile le vérifiera sans peine », mais « où sont donc les cafés débordant d'étudiants, les concerts et les cinémas, la vie culturelle, les librairies ? » (*ibid.*, pp. 240-241). Tout se passe comme si Valenciennes avait une université mais n'était pas encore une ville universitaire¹⁶...

15. Deux obstacles subsistent néanmoins : la faiblesse des effectifs au-delà de la licence et le déficit reconnu de chercheurs (*cf.* le document *Contrat quadriennal 2006-2009* de l'UVHC, p. 3).

16. La première explication mise en avant est celle de la localisation des équipements, à l'origine et pendant très longtemps sur le campus du Mont-Houy. Mais on peut se demander si c'est bien là que se situe le nœud du problème : « L'éloignement des étudiants lillois à Villeneuve-d'Ascq n'empêche pas Lille d'être une grande métropole universitaire, parce que la mise en service du métro a considérablement réduit les temps de trajet et surtout parce que la capitale nordiste constitue un pôle culturel et de loisirs extrêmement attractif » (Subra, 1996, p. 241.)

Se présentant comme « pionnière dans la construction de l'harmonisation européenne, avec d'autres universités nordistes », et tirant les leçons de cette expérience, l'UVHC a procédé, ces dernières années, à une réorganisation de son offre de formation. Celle-ci, désormais plus resserrée, est définie dans une « perspective de cohérence régionale intégrant des habilitations conjointes », ce qui permettra d'afficher une « meilleure lisibilité » dans des domaines de pointe comme les transports et la communication.

Ces « régulations croisées » entre acteurs jouent à plein lors de la naissance des pôles d'Artois et du Littoral. Appuyons-nous, pour les besoins de l'analyse, sur une contribution d'Alain Lottin¹⁷, l'un des meilleurs connaisseurs du dossier et aussi l'un des plus impliqués compte tenu de ses responsabilités à Lille III puis, à partir de 1991, à Arras. Les mutations intervenues sont fonction de trois grands facteurs (Lottin, 1999, pp. 220-221) :

- démographiques, la forte progression des effectifs jusqu'au début des années 1990 n'ayant pas été suffisamment anticipée et entraînant de graves conséquences (locaux bondés ou saturés, conditions de vie et de travail détestables, surtout en premier cycle, sous-encadrement). Aucun programme de construction n'étant possible, il fallait « se débrouiller avec les moyens du bord », trouver des solutions ponctuelles et patienter, tant bien que mal, dans l'attente du plan U2000 ;

- socio-économiques, l'heure étant à la reconversion des industries traditionnelles frappées de plein fouet par la crise. La fermeture progressive des mines entraîne alors de profonds changements dans les comportements et les mentalités, et l'accès des jeunes au lycée puis à l'université prend maintenant une importance capitale, le Nord-Pas-de-Calais prenant conscience de son retard en ce domaine ;

- politiques, les lois de décentralisation donnant aux élus et aux forces vives de la société civile un cadre et des opportunités pour s'exprimer. La Communauté urbaine de Dunkerque a été l'une des premières, en 1984, à manifester son courroux et, en décembre 1985, le Conseil général du Pas-de-Calais faisait de même en tenant à l'Hôtel du Département une grande réunion afin d'attirer l'attention, par la voix de son président, Roland Huguet, sur ces problèmes. Le Conseil régional, avec Noël Josèphe et Michel Delebarre, ainsi que de nombreux maires comme ceux de Lens, Cambrai ou Saint-Omer prendront également position en ce sens.

En mars 1986, ce lobbying semble porter ses fruits puisque paraît au Journal officiel l'annonce de la création d'une Université technologique du Nord-Pas-de-Calais avec des formations prévues à Lille, Lens et Dunkerque

17. Nous nous sommes également entretenu avec lui le 3 janvier 2007.

mais cette décision a été prise par un gouvernement sur le départ, de surcroît sans grande concertation, et ne sera jamais opérationnelle, tout au moins sous cette forme.

Survient alors le temps des « antennes » :

« Contrairement à ce qui a été parfois dit et écrit, ces ouvertures ne se sont pas faites au hasard et sous la pression de quelques villes. Certes, des municipalités ont fait des démarches et proposé leur aide. On ne peut d'ailleurs les blâmer d'avoir défendu l'intérêt de leur cité. Mais il est aussi arrivé que telle ou telle université amorce elle-même le dialogue ou écarte résolument des propositions peu réalistes ou ne correspondant pas au projet d'établissement. Je peux témoigner, pour ce qui me concerne, que les desiderata de Lille III et ceux de Dunkerque, Boulogne ou Arras convergeaient pleinement. Quant à l'implantation à Cambrai, qui suscita et suscite encore des réserves, il faut éviter les procès d'intention rétroactifs. On ne doit pas oublier que le député-maire de l'époque, l'ancien ministre Jacques Legendre, professeur agrégé d'histoire par ailleurs, était depuis longtemps un pionnier qui militait au niveau national pour la décentralisation universitaire, sans du reste rencontrer grand écho dans son propre groupe. Il avait lancé des études et des colloques sur ce sujet. Dès lors, on ne peut s'étonner qu'il se soit manifesté pour sa cité ; mais il intervint aussi pour appuyer d'autres délocalisations auprès d'un ministre très réticent et même opposé à ces antennes » (*ibid.*, p. 223.)

Dans une lettre adressée le 5 décembre 1986 au recteur de l'Académie de Lille, le président de Lille III enfonçait le clou et faisait valoir que l'antenne d'Arras, « après une période expérimentale », pourrait même « devenir l'éventuelle Université d'Artois », Lens et Béthune étant parties prenantes. C'est dans cette perspective de réorganisation de l'offre de formation que, sur le front du Littoral, s'amorcèrent des discussions avec Guy Lengagne, député-maire de Boulogne : « Celui-ci, maître de conférences de mathématiques à Amiens, était convaincu qu'il fallait développer des cursus en langues appliquées » au sein d'un pôle complémentaire de celui de Calais, axé sur les sciences, le développement prévisible des échanges liés à la construction du tunnel sous la Manche étant en phase avec ces préoccupations. Le plus difficile fut de convaincre le ministre d'accorder une habilitation :

« On m'expliqua », poursuit Alain Lottin, « qu'il y avait bien assez de centres universitaires en France, en montrant des cartes dont le fond était blanc et ne comportait aucune indication sur les densités de population et les pyramides des âges. Je fis observer que le nombre important d'implantations dans le Centre-Ouest, par exemple, ne réglait peut-être pas le problème des sureffectifs et du déficit des formations dans la région nordiste. C'est finalement un peu subrepticement que nous apprîmes l'acceptation du DEUG-LEA à Boulogne », le courrier étant adressé par le ministre Valade au maire de... Cambrai ! (*ibid.*, p. 224.)

La signature, le 27 juin 1987, d'une convention-cadre entre l'association CDRCI¹⁸, Lille I et Lille III fut considérée comme un pas supplémentaire vers la création d'une université de plein exercice. La visite du Premier ministre à Arras le 8 décembre fut, par ailleurs, l'occasion de « réaffirmer fermement les besoins »¹⁹, des négociations s'engageant entre Lille III et les représentants du district urbain arrageois, notamment Léon Fatous²⁰ et le maire de Dainville, Bernard Quandalle. Celui-ci fut l'« ardent partisan » de cette ouverture en Artois et ne ménagea pas ses efforts pour faire aboutir le projet.

Lille I, confrontée à des difficultés du même ordre (exiguïté des locaux, problèmes de fonctionnement) et jusque-là cantonnée dans une prudente réserve, s'engagea dans un processus similaire et organisa en septembre 1988, en partenariat avec Lille II, Lille III et Valenciennes, des Assises régionales, lesquelles servirent de base à la rédaction d'un texte²¹ de référence discuté, amendé puis transmis au recteur le 2 novembre. Était ainsi affirmée, sans aucune ambiguïté, la volonté de voir reconnues deux nouvelles entités : l'une, « dont l'émergence rapide s'impose », était située en Artois ; l'autre, dont le dossier devait être abordé « de manière transdépartementale », sur le Littoral (Manche et Mer du Nord)²². On peut s'étonner, rétrospectivement, que ce document d'une grande importance ne connut alors que peu d'écho : « Ceci s'explique par le fait qu'il était destiné au recteur et au ministre et que les présidents à l'époque ne jugèrent pas correct de lui donner une plus large publicité, ce qui fut une erreur d'appréciation », sa méconnaissance conduisant à des « interprétations erronées sur la politique suivie ou plutôt sur la soi-disant absence de politique » (*ibid.*, p. 226).

Le retour de la Gauche au pouvoir, suite à la réélection de François Mitterrand en mai 1988, permet d'espérer une issue favorable, même si certains conseillers ministériels comme Claude Allègre demeurent encore perplexes sur la multipolarité et sa viabilité. Les élus reviennent dès lors à la charge et

18. Centre de développement et de recherche pour le commerce et l'industrie.

19. Lettre de Roland Huguet à René Monory (22 décembre 1987).

20. Alors maire d'Arras et vice-président du district.

21. Intitulé *Positions communes aux présidents des universités du Nord-Pas-de-Calais sur le schéma des formations post-baccalauréat (formations longues)* : « La mise au point se fit au cours de réunions souvent informelles et efficaces », la tradition voulant que le « littéraire » tint la plume (Lottin, 1999, p. 226).

22. D'autres suggestions avaient été formulées, comme l'idée de faire de Douai le quatrième pôle de l'Artois ; quant au problème posé par Saint-Omer (accueil, dans une étape ultérieure, d'un DEUG A), « il n'était pas éludé même si aucune solution n'était avancée » (*ibid.*, p. 227).

obtiennent, en octobre 1989, la nomination de trois chargés de mission²³ susceptibles de remettre rapidement un rapport détaillé et circonstancié sur la faisabilité de ces choix. Les conclusions, rendues publiques quelques mois plus tard, valident toutes ces attentes et, lors de l'un de ses déplacements à Lille le 9 juin 1990, Lionel Jospin annonce solennellement son intention de créer l'Artois et le Littoral. Cependant, « si la bataille est gagnée, elle n'est pas achevée (*ibid.*, p. 228).

À Arras et à Dunkerque, il ne s'agit plus seulement de locaux prêtés ou réhabilités mais de bâtiments neufs destinés à l'Université. À l'automne, le recteur Claude Pair consulte diverses personnalités pour proposer au ministre les noms des futurs responsables. Alain Lottin et Michel Parreau sont présents et acceptent, Claude Allègre nommant au même moment – au sein d'un Conseil d'orientation²⁴ – René Loubert, ancien président d'Usinor, et Henri Guillaume, directeur général de l'Anvar.

Les débuts furent difficiles et les deux administrateurs²⁵ furent confrontés à un classique du genre : le manque de moyens et de personnels (deux secrétaires chacun...). Fort heureusement, les collectivités territoriales apportèrent leur soutien et leur obole et les universités d'origine assurèrent, jusqu'en septembre 1992, la tutelle et la gestion financière. Si, en Artois, Arras fut très largement plébiscitée comme siège de la nouvelle structure²⁶, il n'en fut pas de même côté Littoral : Calais avait l'antériorité chronologique et occupait, géographiquement, une position centrale ; Dunkerque était la ville la plus peuplée et menait, avec sa Communauté urbaine, le combat depuis longtemps. Le ministère trancha et Michel Delebarre, maire de la cité de Jean Bart et ministre d'État, emporta la décision.

La spécialisation des sites en Artois posa, de même, problème pour Douai²⁷ et le Droit car le nouveau président de Lille II, le juriste José Savoye, s'opposait farouchement au rattachement au pôle artésien, ses thèses (une antenne sur place mais pas de faculté relevant d'une autre université autonome) ayant quelques partisans dans la Région et à Paris. Le débat se prolongea.

23. Les professeurs Bordet, Garden et Zalta.

24. Le Conseil avait pour tâche de réfléchir sur les axes de développement et les liens avec le monde économique.

25. Leur nomination intervint le 14 décembre 1990.

26. Seul le maire de Lens défendit quelque temps, avec des arguments *pro domo* au demeurant très respectables, la candidature de sa cité pour cette fonction.

27. La vocation juridique de la capitale du Douaisis est manifeste : ancien siège du Parlement de Flandre, la ville accueille aujourd'hui une cour d'appel et une cour d'assises. Sa tradition universitaire remonte au XVI^e siècle avec la création en 1562, par Pie IV et Philippe II, d'un Collège de droit religieux et romain.

gea au plus haut niveau et les décrets de création, datés du 7 novembre 1991, parurent au *Journal officiel*, entérinant le choix des élus du Pas-de-Calais et fixant au 1^{er} octobre 1992 le plein exercice des deux nouvelles institutions.

Celles-ci ont bien réussi leur démarrage²⁸ et ont pleinement œuvré en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur : en témoignent la croissance des effectifs, la composition de la population étudiante (plus de 40 % d'enfants d'ouvriers) et le pourcentage de boursiers (près du tiers). Elles ont aussi amorcé un premier « décollage » dans le domaine de la recherche²⁹ autour de quelques axes thématiques fédérateurs comme les systèmes électrotechniques ou l'environnement. La plupart des responsables interrogés mettent l'accent sur la capacité des acteurs à construire un projet cohérent, volontariste et original reposant sur un partenariat fort avec les collectivités, et en particulier les communautés d'agglomération et les syndicats intercommunaux.

Après une première période au cours de laquelle la priorité a été donnée au quantitatif afin de répondre à la pression démographique, les actions menées visent maintenant à améliorer les performances, l'attractivité³⁰ et la contribution au développement local. Cette consolidation des acquis doit permettre le renforcement de la spécificité et de la visibilité des formations dans des domaines privilégiés de compétences, le passage d'une politique d'agglomération à une stratégie d'échanges et de réseaux – articulée à un programme fédérateur concerté et de nature contractuelle – étant également à l'ordre du jour.

28. La diffusion de la connaissance académique et son impact sur le capital humain, la qualification de la main-d'œuvre et le territoire d'accueil ont donné lieu à de nombreuses études (cf., pour le Dunkerquois et la Côte d'Opale, Laperche, 2002 et Mille, 2004). Pour ce dernier auteur (p. 108), « la capacité de rétention du Littoral en matière d'employabilité est globalement significative », même si « ce résultat est à nuancer » car « la plupart des jeunes diplômés occupent souvent des postes en inadéquation avec leurs compétences ».

29. À l'ULCO par exemple, c'est la contractualisation qui est ici la forme de valorisation la plus répandue ; viennent ensuite la mobilité du personnel et, plus marginalement, les dépôts de brevets et la création d'entreprise (Laperche, 2002).

30. Dominique Dupilet, président du Conseil général du Pas-de-Calais, a ainsi écrit récemment à Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour plaider la cause de l'université d'Artois, « pluridisciplinaire et multipolaire », comme site d'accueil de l'IUFM 59-62. Le recteur Bernard Dubreuil vient de lui donner satisfaction, confirmant de la sorte que le pôle arrageois était devenu une « grande université ».

2. Société du savoir et région apprenante

Dans sa communication au CESR, Alain Lottin souligne également que, « dans une économie de la connaissance et une société de savoir dominées par la mondialisation, l'internationalisation des échanges et les innovations technologiques, l'importance des formations post-baccalauréat n'est plus à démontrer ». Ceci est particulièrement vrai pour le Nord-Pas-de-Calais qui, du fait de sa localisation au carrefour de l'Europe, ne peut pas ne pas s'engager dans une « dynamique de région apprenante », basée sur une gestion adéquate de ses ressources immatérielles, laquelle conditionne très largement « l'avenir de ses habitants » (Lottin, 2006, p. 42).

Rappelons, pour la clarté du débat, les grandes lignes préconisées en 2000 dans le Schéma collectif de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Trois niveaux étaient distingués :

- une université de dimension internationale regroupée autour de la métropole ;
- des pôles d'excellence identifiés par une thématique donnée (transport à Valenciennes, environnement en Côte d'Opale...) ;
- une offre de proximité adaptée.

Depuis, d'autres perspectives sont apparues, telle la nécessité d'une rationalisation des moyens dans un contexte budgétaire de plus en plus contraignant, incitant à une mutualisation des outils (en particulier la création d'un accès partagé à la documentation électronique et à la culture numérique), des publications (via le label « Lille Nord France ») ou des compétences (notamment en certains domaines, comme l'apprentissage des langues, ou par le biais des PRES³¹ et d'un collège doctoral européen). Dans ces conditions, l'ambition du Nord-Pas-de-Calais réside en trois points principaux :

- la poursuite de la démocratisation des études³² et l'élévation de la qualification des populations ;
- la reconnaissance des atouts disponibles ;

31. Pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

32. Seuls 7,9 % des étudiants nordistes s'engagent dans un troisième cycle, la moyenne nationale étant de 10,85 %, les enfants d'ouvriers et d'employés se dirigeant prioritairement vers des filières professionnalisantes courtes (dont les STS), d'où l'« ardente obligation de constituer des passerelles vers la licence, le master et le doctorat » (Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, 2006a, p. 6).

- l'équité ou la solidarité intrarégionale en matière de recrutement ou d'insertion, de logements étudiants, de conseils et d'informations, de mobilité et de transports, de soins ou d'équipements sportifs.

Cela suppose que l'on conserve un « maillage fin des cursus jusqu'à la licence », que l'on mette en place une « cartographie des masters avec identification de sites dédiés », non redondants, et que l'on instaure des « campus respectueux du chemin accompli ». Cette organisation, qui requiert « beaucoup de concertation » et « un certain nombre de concessions », pourrait permettre « de tirer l'ensemble du dispositif par le haut tout en préservant une capacité d'initiatives [...] et en ne créant pas un système à deux vitesses » (Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, 2007, fiche thématique A2). Parmi les pistes suggérées : l'obligation de rendre plus lisibles les offres de formation et leur articulation avec les activités professionnelles et les débouchés, la mise sur pied d'un continuum lycée des métiers / master³³, une coopération plus étroite Secondaire-Supérieur³⁴ se traduisant par davantage de fluidité dans les parcours et la valorisation des acquis de l'expérience.

Au total, l'appui proposé est triple : sur un plan culturel, l'université ne fonctionnant pas en vase clos et étant un partenaire de la Cité à travers ses expositions, ses animations ou ses réalisations ; en termes socio-économiques, les spécialisations ne pouvant plus être disjointes de l'évolution du marché de l'emploi mais plus attentives à la demande des secteurs en mutation ou des pôles de compétitivité ; et sous l'angle du rayonnement et des avantages concurrentiels, l'accompagnement d'initiatives pilotes³⁵ et la dotation en moyens d'expérimentation de haut niveau devant être encouragés. Il va de soi que tout ce qui vient d'être évoqué n'est pas du seul ressort de la Région³⁶ : « Il convient d'abord que l'État exerce ses pleines responsabilités [...] »³⁷. Il appartient ensuite aux établissements du Supérieur, et plus spécialement aux universités dans le cadre de leur autonomie, de

33. Interfaces, partenariats, plates-formes, stages en alternance...

34. Individualisation, tutorat ou bien encore groupes de soutien.

35. Collège doctoral européen, campus Marie Curie, écoles thématiques d'été...

36. Celle-ci peut « souhaiter, dans l'idéal, comme cela s'ébauche ailleurs, que se constitue un grand ensemble universitaire [...] qui, par sa cohésion et son fonctionnement, accroîtrait de façon notable visibilité et efficacité » ; en attendant, elle « continuera à soutenir tous les progrès qui se feront dans le registre de la mutualisation » (*ibid.*, p. 25).

37. Et, lit-on déjà fin 1999 dans un document d'orientations préparatoire à l'élaboration du Contrat de plan État-Région 2000-2006, qu'il mette en œuvre « un véritable programme de rattrapage en fixant des objectifs, en proposant des projets concrets et en précisant les calendriers et les conditions de réalisation » (p. 37).

s'organiser pour poursuivre une politique aux objectifs communs » (Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, 2006a, p. 25.)

Le défi, il est vrai, est de taille puisque la place occupée dans les classements interrégionaux se situe – en dépit des progrès enregistrés – dans le « ventre mou » (Ministère de l'Éducation nationale, Direction des études et de la prospective)³⁸ :

	Poids du supérieur (en %)	Espérance de scolarisation post-baccalauréat (en nombre d'années)	Poids des formations courtes (en %)	Poids des III ^e cycles (en %)
Île-de-France	14.81	2.71	8.89	13.71
Montpellier	16.81	2.32	20.09	12.01
Lyon	19.81	2.72	17.95	11.19
Métropole	16.02	2.19	20.77	10.83
Toulouse	19.39	2.64	18.12	9.89
Rennes	15.74	2.31	23.84	8.81
Amiens	9.60	1.41	32.97	8.3
Lille	14.85	2.04	24.38	7.82

Les comparaisons internationales ne sont guère plus flatteuses (140^e rang sur 208, bien en deçà par exemple de la Wallonie). Certains facteurs se révèlent pénalisants comme le « manque d'intensité de la recherche »³⁹, un « esprit entrepreneurial insuffisant » et un « déficit en emplois stratégiques ». Il est aussi fait mention de faiblesses structurelles, comme le « cumul des han-

38. Les statistiques portent sur l'année universitaire 2004-2005.

39. Un chercheur pour neuf enseignants-chercheurs, le ratio national étant de quatre sur dix. Les grands organismes comme le CNRS ou l'INSERM sont également sous-représentés, et la dépense d'investissement (DIRD) s'élève à 580 millions d'euros, contre 34,6 milliards pour l'ensemble du territoire, d'où l'importance d'une « plateforme de l'innovation et de la valorisation », des « réseaux thématiques », des PRES ou de projets dits « phares », tels la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société, le Campus interdisciplinaire sur l'intelligence ambiante ou le Programme « Chimie des matériaux ». La réussite de toutes ces actions nécessite plusieurs conditions : « pilotage stratégique », « pro-activité », « partenariats transrégionaux ou transfrontaliers », « mutualisation des fonctions de conseil et d'expertise »... (Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, 2007).

dicaps » ou la « difficulté à exister au centre des zones d'attraction des capitales et des grands systèmes urbains européens », et de menaces tel le « risque de décrochage entre une agglomération lilloise en croissance et des villes périphériques inquiètes de la métropolisation en cours ». Fort heureusement, les atouts sont nombreux : concentrations élevées de ressources humaines, secteurs performants (vente à distance, agroalimentaire, transport terrestre ou maritime) ou à fort potentiel (biologie, santé, éco-industries, TIC), pôles de compétitivité « labellisés » en juillet 2005 dans le ferroviaire, le textile, l'halieutique, le commerce, la nutrition-santé-longévité et les matériaux alimentaires à usage domestique⁴⁰...

La région, on le voit, s'affirme progressivement comme un « échelon de référence » offrant la possibilité d'« avoir un pied dans le mondial, tout en confortant, dans un souci de cohérence et d'équité, la juxtaposition du local ». L'intérêt général est alors perçu comme la manifestation d'une « différenciation raisonnée » : « C'est à la fois ce qui rassemble et ce qui permet l'expression de la spécificité de chacun, parce que cette spécificité a été reconnue par les autres au sein d'une démarche commune qui engage toutes les parties » (Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, 2006b, p. 35), le volet PRDF⁴¹ visant à une « territorialisation plus efficace », par une contractualisation avec les agglomérations ou les pays, et à une « meilleure articulation avec les branches professionnelles » (*ibid.*, p. 48).

L'enquête que nous avons réalisée⁴² sur les principaux sites universitaires entre septembre 2006 et mai 2007 nous a donné l'occasion de rencontrer certains des acteurs clés précédemment évoqués, dont d'anciens présidents ou responsables politiques. Nous avons aussi interrogé des enseignants-chercheurs de la jeune génération et diverses personnalités de la Région, dont des représentants de la Chambre de commerce et d'industrie. Nous examinerons ici les témoignages les plus significatifs, une vingtaine au total.

40. Cf. le document *Projet de stratégie de l'État dans la région Nord-Pas-de-Calais (2007-2013)*, Lille, Préfecture de région, 2006, p. 6. Quatre enjeux majeurs sont identifiés : assurer prioritairement la promotion d'une économie du savoir et de l'innovation en intégrant le défi du développement durable ; conforter les avantages comparatifs en matière d'accessibilité ; surmonter les séquelles du passé et donner à tous les territoires des chances équivalentes (*ibid.*, p. 7).

41. Plan régional de développement des formations.

42. Avec l'aide de Christophe Gibout et de Dominique Szczesny dans le Dunkerquois, de Danièle Legay dans le Valenciennois, de Gérard Barbier et de Nicolas Pradines dans l'Artois, de Philippe Cauche, de Noël Flageul et d'Annie Mortreux dans la métropole lilloise, Dominique Engrand nous ayant introduit auprès du Conseil régional et François Geuze et Joseph Losfeld nous ayant ouvert leur carnet d'adresses.

N° *	Université ou structure d'appartenance	Statut ou fonction
E1	Lille III	Président de cette université de 1991 à 1996 ; conseiller pour l'enseignement supérieur auprès de Jack Lang entre 2000 et 2002
E2	Lille III puis Artois	Président de ces deux institutions, de 1986 à 1991 puis de 1991 à 2000 ; membre du CESR entre 1986 et 1990 et, de nouveau, à partir de 1999
E3	Lille I puis Littoral	Président de l'USTL de 1987 à 1991, puis du Littoral de 1997 à 1999 ; vice-chancelier des universités dans l'académie de Paris entre 1999 et 2003, en charge notamment de la négociation des contrats de plan
E4	Lille II	Premier vice-président ; responsable, dans les années 1980, des antennes juridiques de Dunkerque et de Boulogne
E5	Conseil régional	Directeur des formations initiale et supérieure et responsable, depuis 2002, du Pôle universitaire européen
E6	Lille III	Maître de conférences à l'IUT
E7	Lille II	Maître de conférences et chercheuse au CLERSÉ (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques)
E8	Chambre de commerce et d'industrie	Directeurs Formation-emploi et Ressources humaines
E9	Mairie de Tourcoing	Premier magistrat
E10	Valenciennes	Président de l'UVHC de 1986 à 1991, fondateur et directeur de l'IFOREP (Institut de formation et de recherche en pédagogie) entre 1982 et 1985
E11	Valenciennes	Président de cette université de 1979 à 1986, actuellement maire de Saultain et vice-président « Aménagement du territoire et urbanisme » au sein de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
E12	Artois	Professeur d'histoire, ancien doyen dans une autre université de province

E13	Artois	Maître de conférences, directeur de l'UFR STAPS
E14	Artois	ATER en langues
E15	Artois	Professeur de sciences économiques, doyen et directeur de laboratoire
E16	Littoral	Consultante, chargée de cours en économie-gestion
E17	Littoral	Agrégé d'EPS, a participé aux côtés d'Alain Dubrulle à la fondation de l'ULCO
E18	Mairie de Calais	Premier adjoint (PS), délégué à l'enseignement supérieur et à la communauté d'agglomération, représentant de la municipalité auprès du SMCO (Syndicat mixte de la Côte d'Opale)
E19	Littoral	Maître de conférences de géographie, directrice de département, chargée de mission « Relations internationales » pendant quatre ans auprès de la présidence et aujourd'hui membre du Conseil des Études et de la Vie universitaire
E20	Rectorat de Lille	IA-IPR, ancien responsable de filière à l'ULCO
E21	Collège J. Zay à Dunkerque	Principal adjoint, docteur en sociologie, PRAG à l'ULCO durant sept ans

* D'identification.

Le contexte de la création des universités de Valenciennes, de l'Artois et du Littoral est, tout d'abord, mis en relation avec des contraintes démographiques, des préoccupations socio-économiques et des exigences de démocratisation, les rapports entre le monde académique et le tissu régional étant décrits sous forme de « régulations croisées » :

- « Les antennes ont permis à beaucoup de jeunes de poursuivre leurs études » (E1).

- « Tout cela n'a été possible que grâce à l'action simultanée de la communauté universitaire [...] et des autorités locales, dont les municipalités de Dunkerque (Delebarre) et de Cambrai (Legendre), le Conseil général du Pas-de-Calais (Roland Hugué)... » (E2).

- « L'intention était de démocratiser l'accès au supérieur, dans des villes comme Dunkerque ou Boulogne, fortement marquées par la crise et le chômage, où traditionnellement les familles envisageaient rarement de faire poursuivre à leurs enfants de longs cursus [...]. La plupart des élus étaient sur la même longueur d'onde mais la position du maire de Calais, Jean-Jacques

Barthe, restait plus réservée sur les lieux d'implantation en raison d'une conception plus centralisatrice [...]. Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, pensait, au départ, ne créer que l'Artois mais Michel Delebarre l'a convaincu de donner naissance aussi à un pôle Littoral [...]. La collaboration entre les différents partenaires a joué pleinement : réunions toutes les semaines sur l'avancement du projet, signature du contrat U2000, contribution financière... Il s'agissait d'un partenariat actif, l'attribution systématique de subventions étant exclue [...]. Chacun pouvait librement exposer ses idées et les Chambres de commerce ont, elles aussi, apporté leur pierre à l'édifice » (E3).

- « Les contacts avec les milieux professionnels étaient bons. Le fonctionnement reposait, au début, sur des vacataires et les moyens matériels et logistiques étaient fournis par les collectivités, tel l'ancien musée à Boulogne pour le droit. Les résultats aux examens ont été, dans l'ensemble, meilleurs car les effectifs étaient moins nombreux, la pédagogie plus adaptée et les étudiants plus motivés. Certains d'entre eux, d'ailleurs d'un excellent niveau, ont poursuivi un doctorat à Lille [...]. Il reste que la recherche, dans ces entités nouvelles, souffre de lourds handicaps » (E4).

- « Dans les années 1970-1980, les universités lilloises avaient connu un afflux massif et explosaient de toutes parts. Elles ont manifesté la volonté de se délocaliser [...]. L'appui des élus a été fondamental et l'existence de bonnes liaisons routières a facilité les choses [...]. Ces universités nouvelles ont joué la carte de la proximité et ont constitué un élément fort d'aménagement [...]. Il a fallu dépasser l'esprit de clocher et éviter la concurrence entre pôles en élaborant une vraie politique de sites » (E5).

- « Je fais partie des pionniers qui ont assuré la première rentrée, dans un vaste élan d'enthousiasme, avec les époux Moriamez [...]. Nous avons été aidés par Pierre Carous, soutenus par Michel Delebarre. Un syndicat intercommunal, réunissant les 82 communes de l'arrondissement, a appuyé notre cause et nous avons bénéficié de la collaboration de la Faculté des sciences de Lille I » (E10).

- « À Valenciennes, les premiers cours démarrent en novembre 1964 avec une équipe d'une quinzaine d'enseignants. Les inscriptions sont prises dans les locaux de la CCI tandis que la ville prête l'une de ses salles pour l'enseignement. Dès le départ, le mot d'ordre a été : "L'Université nous sauvera" » (E11).

- « Lille n'a pas toujours coopéré, considérant la délocalisation comme une perte de son rayonnement » (E12).

- « L'État nous a souvent habitués à des "douches écossaises", le ministère revoyant à plusieurs reprises sa copie » (E15).

- « Les statuts de l'ULCO évoquent clairement le lien entre l'université et son territoire [...]. Le Littoral était sous-qualifié et il fallait réagir, notamment en mettant en place des formations offrant des débouchés » (E16).

- « Si l'Artois a été poussé par le politique, il n'en a pas été de même en Côte d'Opale où c'est le Rectorat qui a pris les choses en mains afin de désengager la métropole et [...] de trouver immédiatement des équipements disponibles, le souci de démocratisation ne faisant qu'accompagner une logique de disponibilité matérielle [...]. L'ouverture d'un DEUST à Saint-Omer répond, quant à elle, à une même logique mais correspond également au souhait de contrebalancer l'influence de l'université d'Artois en s'installant plus à l'intérieur des terres, et de satisfaire en parallèle le souci d'élus régionaux de mieux répartir les formations [...]. Les relations interpersonnelles ont permis, par ailleurs, de débloquent certaines situations [...]. À Calais, par exemple, Barthe, l'ancien maire, et son adjoint aux Sports, Jacky Henin, ont tout donné : ils ont fait rénover une école primaire pendant les vacances pour que l'installation soit possible à la rentrée » (E17).

- « De Dunkerque à Boulogne, il y a toutes les palettes possibles, les lacunes concernant les écoles d'ingénieurs devant être bientôt comblées. Mais la vocation première est la proximité plus que l'excellence même si, avec le temps, cela évolue. Les municipalités, de leur côté, ont beaucoup œuvré pour améliorer les transports et les correspondances, garantir un logement décent à des cohortes d'étudiants [...] » (E18).

- « En arrière-plan, il y avait la perspective d'Eurotunnel, l'ouverture de l'A16 et les prémices de la coopération entre les villes portuaires et les territoires littoraux » (E19).

- « La montée en puissance des effectifs a été souvent peu maîtrisée, comme en STAPS (60 inscrits en 1994, 900 dix ans plus tard), ce qui a obligé à recruter tous azimuts et à gérer en priorité des problèmes d'intendance avant des questions de pédagogie. Une relation de dépendance vis-à-vis des collectivités s'est peu à peu instituée afin de parer au plus pressé et de pallier les insuffisances de locaux » (E20).

- « L'ULCO s'est très vite identifié à Dunkerque ; du coup, Calais et Boulogne (sans même parler de Saint-Omer) se sont pensés davantage comme des annexes. D'où le sentiment d'une césure entre un pôle majeur et leader, concentrant les pouvoirs et les équipements de prestige, et les sites secondaires destinés à favoriser l'ancrage local d'étudiants peu mobiles et culturellement non rompus aux mœurs et aux attentes des milieux académiques » (E21).

Le maillage université-territoire est considéré, dans l'ensemble, comme satisfaisant, même si certains regrettent un effet de dispersion ou quelques

doublons. Des aspects plus qualitatifs, appelant aux « bonnes pratiques » et à l'« excellence », sont désormais mis en avant et invitent à un renforcement de la recherche et à une mutualisation des moyens et des savoir-faire, ce qui n'exclut pas un regard critique sur ces nouveaux arbitrages :

- « Le découpage effectué ne suscite pas de levées de boucliers. Toutefois, le caractère multipolaire de l'Artois et du Littoral présente des inconvénients. Les politiques voulaient tous leur université et il en est résulté un certain émiettement [...]. Un regroupement, par le biais de confédérations, pourrait être, dès lors, envisagé. Jack Lang avait déjà lancé l'idée. Il pourrait même s'agir d'une fusion comme cela a été décidé à Strasbourg et comme y réfléchit Grenoble [...]. La constitution d'un PRES va dans ce sens » (E1).

- « Il serait opportun de modifier radicalement cette répartition mais une difficulté peut toujours surgir de la tendance spontanée des étudiants à s'orienter vers les formations disponibles sur le pôle dont ils sont les plus proches. Les mentalités sont en effet peu orientées vers la mobilité » (E2).

- « La multipolarité n'est pas un handicap car la stratégie reste transversale, ce qui évite tout risque de concurrence inopportune [...]. Le discours actuel est favorable à un resserrement mais il convient plutôt de raisonner en termes de réseaux ou d'axes porteurs » (E3).

- « Ce qui a été fait doit être conservé avec quelques adaptations. La stabilisation ou même la baisse des effectifs conduit à présent à une plus grande cohérence [...] et la question de la professionnalisation est de plus en plus cruciale » (E4).

- « Les établissements entrent davantage en concurrence mais, dans le même temps, s'impose une exigence de coopération [...]. Il faudra donc se placer sur le terrain du partenariat plus que sur celui des rivalités et tirer parti de notre potentiel » (E6).

- « On note parfois des superpositions, ce qui peut être préjudiciable et très coûteux » (E7).

- « Pour nous, à la CCI, l'impression qui prévaut est celle de la surabondance (96 masters à Lille I !), la structure et les modes d'organisation demeurant opaques (les laboratoires, vus de l'extérieur, sont une "boîte noire", quand ce n'est pas une "coquille vide"). Prenez l'antenne de Cambrai, il y a encore du "flou", en partie lié à une information déficiente [...]. Les réunions Université/entreprise y font souvent un "flop" » (E8).

- « L'élargissement est souhaitable, à condition de préserver la cohésion d'ensemble et de ne pas entraver les complémentarités » (E9).

- « Le développement ne pourra se faire que dans le cadre d'un pilotage plus efficient, avec une ouverture aux niveaux national et européen » (E10).

- « Nous nous devons de rester proches des populations. Ce qui est très gênant, c'est qu'en fonction des équipes en place tantôt on délocalise, tantôt on centralise. Ces "coups d'accordéon" sont durs à vivre pour les petites structures périphériques » (E13).

- « Il faut du temps pour comprendre la nécessité d'un partenariat ! Il est fort à parier que la carte des formations ne bougera guère, l'immobilisme étant une vertu ! » (E14).

- « L'expérience du regroupement "forcé" de Béthune sur Arras lors de l'année universitaire 2005-2006 s'est révélée très négative : bâtiments laissés à l'abandon alors même que des effectifs importants doivent être accueillis » (E15).

- « On peut légitimement se demander si on n'est pas ici dans une sorte de "trappe de sous-développement" dans la mesure où les étudiants formés à l'ULCO trouvent assez peu de débouchés sur place et vont valoriser leurs cursus ailleurs, dans l'Hexagone [...]. D'autre part, on ne peut pas créer des Silicon Valley partout. Ce qui a marché à Sofia Antipolis n'est pas directement exportable et n'a pas fonctionné chez nous, sans doute parce que les conditions n'étaient pas réunies » (E16).

- « On a appris à se connaître et il y a des collaborations régulières pour renforcer les synergies » (E17).

- « Si, chez nous, les relations entre pôles sont bonnes et coopératives, chacun essaie, malgré tout, de tirer un peu la couverture à lui [...]. On parle ainsi de l'arrivée d'une première année de médecine à Boulogne et chacun rêve d'avoir son lot [...]. Mais la logique est de cultiver les points forts de chaque site et non d'entrer en conflit [...]. S'il convient d'offrir des opportunités à tous, encore faut-il rationaliser les moyens, rendre les structures plus efficaces et garantir leur pérennité » (E18).

- « L'effet masse n'est pas forcément nécessaire et les petites unités ne sont pas condamnées à disparaître pour peu qu'elles puissent valoriser leurs spécificités et travailler de concert avec les acteurs locaux » (E19).

- « La démocratisation ne peut être atteinte sans critères d'efficacité de bon niveau ; sinon, c'est un leurre [...]. La justice sociale ne consiste pas à "dispatcher" des formations sur tous les points du territoire mais à créer des formations d'excellence implantées, chacune, sur un site adéquat » (E20).

- « La lourdeur du système, paradoxalement, peut être aussi un atout pour prendre les temps et la mesure des mutations qui s'annoncent » (E21).

Les avis sont plus contrastés concernant les modes de gouvernance ou les réformes en cours, les positions oscillant entre le strict respect des missions dévolues au service public et l'acceptation d'une démarche plus managériale :

- « L'émiettement des forces ne peut être ignoré [...] et la professionnalisation occupe une place encore insuffisante » (E1).

- « L'évolution vers une plus grande autonomie est une bonne chose. Elle doit s'entendre tant sur le plan financier que sous l'angle administratif [...]. Les pouvoirs du président doivent être accrus avec, comme corollaire, davantage de comptes à rendre » (E4).

- « Le bon niveau pour redistribuer les formations et établir une solidarité entre les territoires semble être la Région [...], les entreprises devant être associées aux contenus des savoirs dispensés de manière à ce qu'elles les "ajustent" et ne les subissent pas [...]. À la CCI, nous pratiquons délibérément la politique de la "chaise vide" aux CA des universités : les dossiers qui y sont discutés sont lourds, transmis tardivement et les questions traitées sont souvent anecdotiques par rapport aux enjeux d'insertion » (E8).

- « L'apprentissage tout au long de la vie est l'avenir [...]. L'Université pour tous d'Arras est, de ce point de vue, un réel succès qui n'a pas d'équivalent [...]. À une époque de mondialisation, les meilleurs n'ont besoin de personne, ils ont leurs valeurs propres ; les autres adorent jouer avec les mots ! » (E12).

- « Dans l'Artois, la structure décisionnelle est très particulière : ce sont trois UFR (sur les quatorze existantes) qui font la loi, les collectivités locales et les entreprises n'ont pas voix au chapitre, ni les IUT ni les Sciences économiques/AES jugés trop "indignes" car trop professionnalisants [...]. C'est un véritable hold-up en interne [...]. Il ne s'agit pas de remplacer les "littéraires" par les "gestionnaires" mais de mieux répartir, à l'intérieur d'un organigramme unifié, les représentants de ces structures en faisant attention à n'oublier personne [...]. Il devient urgent de s'intéresser à de nouveaux publics en leur proposant une offre adaptée, ville et université devant abolir leurs frontières » (E15).

- « L'université doit demeurer dans le giron de l'État et, compte tenu de ses missions d'intérêt général, se dégager de contraintes de pure rentabilité immédiate pour se centrer sur des actions plus globales et à long terme comme le développement des territoires. De petites unités peuvent, à ce titre, contribuer, avec leurs caractéristiques et à leur échelle, à la réalisation de ce type d'objectif. Ainsi, une formation de niveau DUT, beaucoup plus ciblée qu'un cursus classique sur les besoins des populations, peut se révéler performante. *Idem* pour la recherche : je pense ici aux laboratoires de l'Audomarois qui travaillent sur les technologies éoliennes [...]. Une double logique tend à s'imposer : répondre à des demandes spécifiques de son environnement et s'inscrire dans des projets ambitieux de coopération. Une concordance est tout à fait envisageable à travers des effets de synergie » (E16).

- « À l'ULCO avec la mise en place du LMD, les départements sont pris à la gorge entre l'obligation de foncer et la difficulté à maîtriser des ouvertures de filière à répétition [...]. Malgré ces tensions, l'université est devenue adulte, plus stable et plus assurée. Si le Littoral – et c'est tout à son honneur – a réussi à démocratiser l'entrée dans le Supérieur, une autre étape s'ouvre où il faudra se positionner encore plus vis-à-vis des autres établissements [...]. Il importe aussi d'être plus "intelligent" en acceptant de perdre certaines formations pour en gagner d'autres ou en créer de nouvelles. L'ancien président, sur ce point, a raté le coche avec son refus d'un enseignement de kinésithérapie à Boulogne en L3 et master [...]. Il nous faut donc être présents, à moyens constants, en mutualisant nos expériences en interne ou avec d'autres institutions : c'est là la seule façon de lutter contre le déclin des universités périphériques, proximité et qualité n'étant pas antinomiques » (E17).

- « Pour les années à venir, l'idée est de regrouper l'ensemble des subventions octroyées par les différentes communes sous la bannière du SMCO afin de promouvoir la mise en place d'aides financières (bourses de recherches, stages à l'étranger pour les étudiants nécessiteux) [...]. La Région est, là encore, l'échelle la plus appropriée pour éviter les "doubles emplois" ou les "fausses notes" et il est logique que ceux qui connaissent le mieux les terroirs puissent s'exprimer, impulser des dynamiques, coordonner [...], favoriser un rapprochement avec les universités flamandes, irlandaises, allemandes ou anglaises. Or, l'avenir des diplômés passe précisément par des coopérations élargies, une mobilité accrue et une interpénétration des cultures » (E18)

Le système d'enseignement supérieur se caractérise, dans notre pays, par une forte densité, une inégale répartition des implantations et une diversification des structures. L'évolution de sa configuration est fonction de facteurs démographiques, socioculturels et institutionnels. La croissance du nombre d'inscrits, la volonté de démocratisation et, dans le cadre des lois de décentralisation du début des années 1980, la nouvelle répartition des pouvoirs entre l'État et les collectivités territoriales ont ainsi débouché, dans un premier temps, sur une logique de délocalisation et sur la création d'antennes ou de sites répondant à des besoins de proximité ou à des arrangements locaux. La décélération des effectifs, le poids des contraintes budgétaires ou l'harmonisation européenne, ainsi que la concurrence accrue entre établissements ont ensuite conduit, au nom d'une meilleure affectation des ressources, à des regroupements et à un repositionnement de l'offre de formation, fruit d'un « travail de composition à plusieurs mains » prenant en compte – via des problèmes de coordination, de régulation ou de mobilisation – des jeux d'acteurs de plus en plus complexes. Dans le Nord-Pas-de-Calais comme

dans d'autres régions, les ajustements qui s'opèrent vont dans le sens d'une « planification stratégique », d'une « mutualisation des moyens et des expériences » et d'une plus grande « lisibilité », le passage d'une politique d'agglomération à une stratégie d'échanges et de réseaux étant également recherchée.

Toutes ces mutations et les répercussions qu'elles entraînent en termes de mode de gouvernance ou de pilotage ne suscitent pas un consensus dans la communauté universitaire et, même si cet effort de rationalisation et de mise en cohérence reçoit un très large assentiment, des voix s'élèvent pour questionner ces arbitrages et pour dénoncer les menaces de « démantèlement » ou de « marchandisation » du Supérieur, la région s'affirmant de plus en plus comme un échelon de référence susceptible – par la contractualisation – de rassembler tout en exprimant les spécificités des différentes parties.

Références bibliographiques

- CONSEIL RÉGIONAL DU NORD-PAS-DE-CALAIS (2006a), *Schéma régional des formations. Volet Enseignement supérieur. Une ambition pour notre jeunesse, une ambition pour notre territoire*, Lille, mai.
- CONSEIL RÉGIONAL DU NORD-PAS-DE-CALAIS (2006b), *Objectif 2020. Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire*, Lille, novembre.
- CONSEIL RÉGIONAL DU NORD-PAS-DE-CALAIS (2007), *Recherche et croissance en Nord-Pas-de-Calais. Enjeux pour l'activité régionale*, Lille, février.
- DECHARNE Marie-Noëlle et LIEDTS Éric (2005), *L'Ensemble des inscrits dans l'Enseignement supérieur de la Région Nord-Pas-de-Calais*, Lille, ORES (Observatoire régional des Études supérieures).
- LAPERCHE Blandine (2002), « Le carré organique de la valorisation de la recherche. Le cas d'une jeune université dans un contexte de crise », *Politiques de gestion de l'enseignement supérieur*, vol. 14, n° 3, septembre, pp. 171-198.
- LOTTIN Alain (1999), « Une mutation : la création des universités d'Artois et du Littoral », *De Franse Nederlanden – Les Pays-Bas français*, n° 23, pp. 219-230.
- LOTTIN Alain (2006), *L'Optimisation du réseau de formation initiale d'enseignement supérieur en région. Rapport de recherche*, Lille, Conseil économique et social régional Nord-Pas-de-Calais.

- MILLE Maryline (2004), « Université, externalités de connaissance et développement local : l'expérience d'une université nouvelle », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, vol. 16, n° 3, septembre, pp. 89-113.
- SUBRA Philippe (1996), *Le Temps d'une conversion. Le Valenciennois (1965-1995)*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes.